

Cossonay, le 22 mai 2006

Préavis municipal No 10/2006 concernant l'achat d'un tracteur pour le Service des travaux et de la voirie

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Service communal des travaux et de la voirie dispose actuellement au sein de son parc de véhicules d'un tracteur de la marque Iseki.

Ce véhicule est utilisé durant la belle saison pour "l'épavage", et au cours de l'hiver pour le déneigement. De plus, équipé d'une pelle frontale, d'une pince "croco" ou encore d'un palettiseur, il sert pendant toute l'année à divers chargements.

Achetée d'occasion il y a 15 ans, cette machine dont la première mise en circulation date de 1983, totalise aujourd'hui plus de 7'500 heures de travail. Elle est "à bout de souffle" et les coûts d'entretien et de réparation qui permettraient de maintenir son permis de circulation en vigueur, deviennent disproportionnés par rapport à la valeur de l'objet lui-même. Par conséquent, la Municipalité a décidé de le remplacer par un tracteur neuf.

Avec le concours de M. Gilbert Rapin, chef du Service des travaux et de la voirie, elle a réalisé une étude comparative comprenant 7 modèles issus de 5 marques différentes.

Le choix de la Municipalité s'est ainsi porté sur un tracteur de la marque John Deere, modèle 5620, équipé pour les travaux à effectuer dans notre commune, dont le coût total s'élève à Fr. 98'818.--, somme que nous vous proposons d'arrondir à Fr. 100'000.— pour tenir compte de menus frais d'achat et administratifs.

Une première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis et d'ores et déjà fixée au **jeudi 15 juin 2006 à 19.30 h.** au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 10/2006 concernant l'achat d'un tracteur pour le Service des travaux et de la voirie
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à :

- Acquérir un tracteur neuf, pour le Service des travaux et de la voirie en remplacement du tracteur actuel dont la première mise en service remonte au 6 décembre 1983.
- Financer cet achat, devisé à Fr. 100'000.—, par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier de la place, ou éventuellement par les liquidités courantes.
- Porter la valeur de cet achat à l'actif du bilan et à l'amortir sur une période de 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégués municipaux : M. Rémy SCHLAEPPI, Municipal
M. Georges RIME, Syndic

